



PAR COURRIEL

Le 24 septembre 2025

Objet : Demande d'accès aux documents - Décision

V/Réf. : Évaluation du projet Lexius, état des lieux et délai

N/Réf. : BSM-2025-005400

Bonjour,

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous avons traité votre demande d'accès reçue le 28 août 2025, laquelle se lit comme suit :

[...] SVP, veuillez me faire parvenir tout rapport ou document faisant l'évaluation du projet Lexius de numérisation de la justice, du programme de Gestion du dossier judiciaire, des registres et du dossier du juge ou d'une de leurs composantes.

Je demande accès à tout rapport ou document qui fait l'état des lieux le plus récent de ces projets.

Je demande aussi tout rapport ou document évoquant les raisons précises du nouveau délai de quatre ans pour terminer ces projets. [...].

(Transcription intégrale)

Décision

Nous donnons partiellement suite à votre demande. En effet, vous trouverez ci-joint les documents repérés et accessibles. Vous remarquerez que les sections ne répondant pas à votre demande ont été enlevées dans les différents documents (autres sujets).

Sachez que des documents provenant de la Direction de l'audit interne et des enquêtes ont été repérés. Ceux-ci sont protégés en vertu de l'article 41 de la Loi sur l'accès car ils pourraient notamment révéler un programme ou un plan d'activité de vérification. De plus, ceux-ci ainsi que d'autres documents sont constitués d'analyses, d'avis et de recommandations protégés en vertu des articles 14, 37 et 39 de la Loi sur l'accès. Aussi, conformément à l'article 29 de la Loi sur l'accès, la divulgation de certaines informations serait susceptible de réduire l'efficacité d'un dispositif de sécurité. Ces éléments ne sont donc pas accessibles.

Ensuite, les brouillons inachevés et les ébauches ne sont pas visés par la Loi sur l'accès (article 9) et n'ont pas été considérés lors du traitement de votre demande.

Prenez note que des documents ainsi qu'une information repérée appartiennent au cabinet ministériel et ceux-ci sont protégés en vertu de l'article 34 de la Loi sur l'accès.

Enfin, conformément à l'article 13 de la Loi sur l'accès, sachez que le suivi au niveau de l'avancement et des coûts de certains projets de Lexius sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : [Projets- Tableau de bord des projets de l'administration publique](#).

Vous trouverez ci-joint copie des articles de loi sur lesquels se fonde notre décision.

Recours

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (articles 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Emilie Guiraud

Émilie Guiraud

Responsable substitut de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. 3

Chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

[...]

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I

DROIT D'ACCÈS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

[...]

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion. Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

[...]

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

[...]

SECTION II

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

[...]

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

[...]

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

[...]

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

[...]

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

[...]

41. Le vérificateur général ou une personne exerçant une fonction de vérification dans un organisme public ou pour le compte de cet organisme peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation serait susceptible:

- 1° d'entraver le déroulement d'une opération de vérification;
- 2° de révéler un programme ou un plan d'activité de vérification;
- 3° de révéler une source confidentielle d'information relative à une vérification; ou
- 4° de porter sérieusement atteinte au pouvoir d'appréciation accordé au vérificateur général par les articles 38, 39, 40, 42, 43, 43.1 et 45 de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01).

1982, c. 30, a. 41; 1985, c. 38, a. 82; 2006, c. 3, a. 18.

[...].

AVIS DE RECOURS

RÉVISION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

a) POUVOIR

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

525, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

MONTRÉAL

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

b) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un enregistrement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) POUVOIR

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant le juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d'une enquête, ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) DÉLAIS ET FRAIS

L'article 149 de la Loi sur l'accès stipule que l'appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d'un avis à cet effet précisant les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

L'avis d'appel doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les 30 jours qui suivent la date de la réception de la décision finale par les parties.

c) PROCÉDURE

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les 10 jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

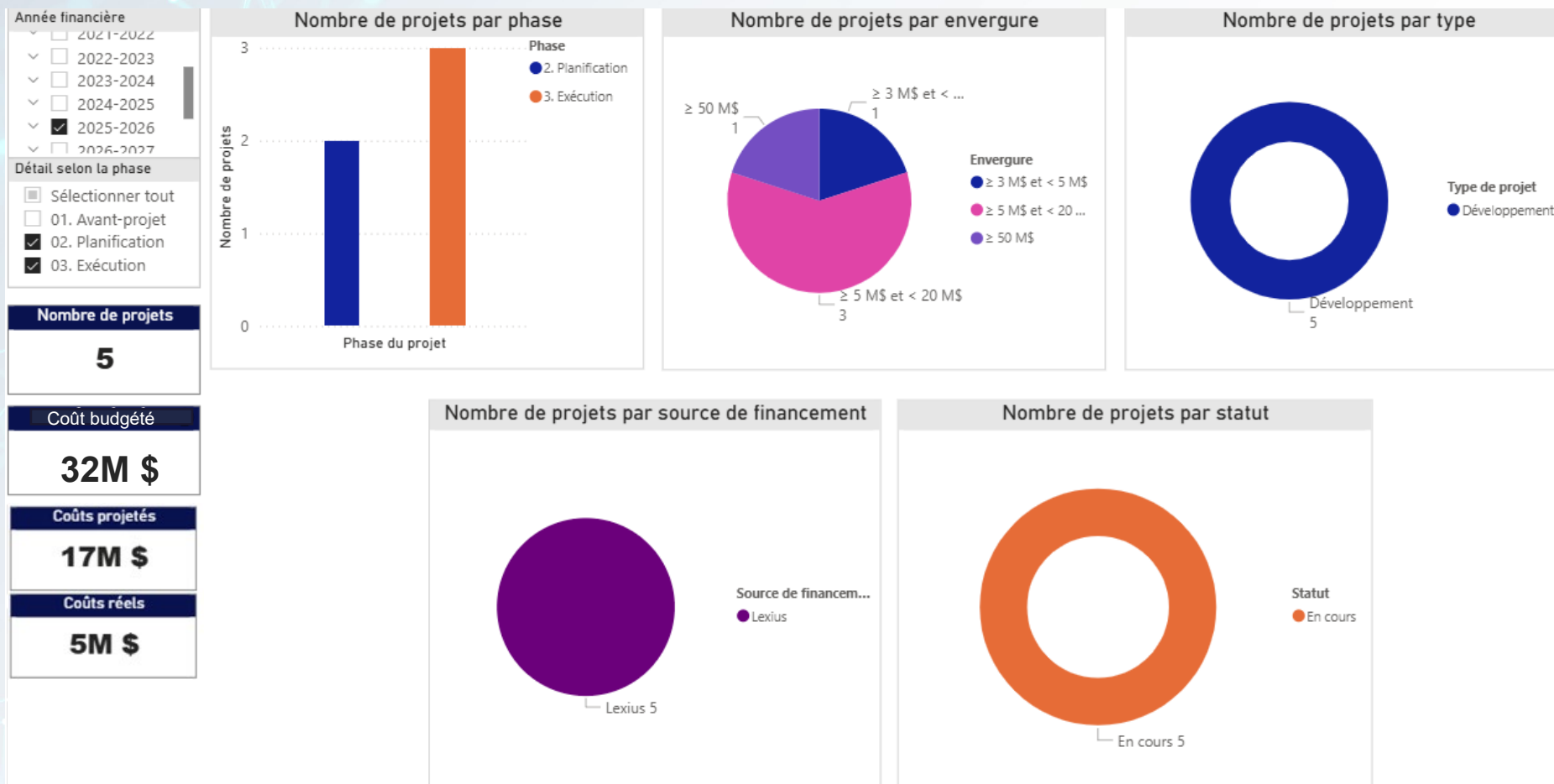
Le secrétaire de la Commission transmet au greffe, pour tenir lieu de dossier conjoint, un exemplaire de la décision contestée et les pièces de la contestation.

La présentation initiale fait 11 pages. Les pages qui ne répondent pas à votre demande ont été retirées.

Suivi mensuel du Programme Lexius

Mise à jour : 31 juillet 2025

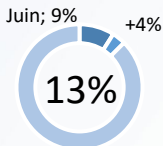
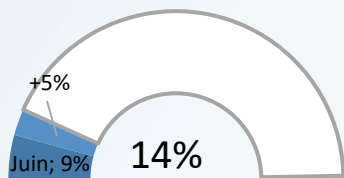
Tableau de bord Lexius – Année 2025-2026



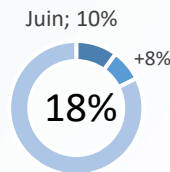
*Source de données EPM2

Synthèse du tableau de bord Lexius au 31 juillet 2025 – Année en cours

Consommation réelle du budget autorisé 2025-2026 (investissements et dépenses)



Consommation réelle des investissements autorisés

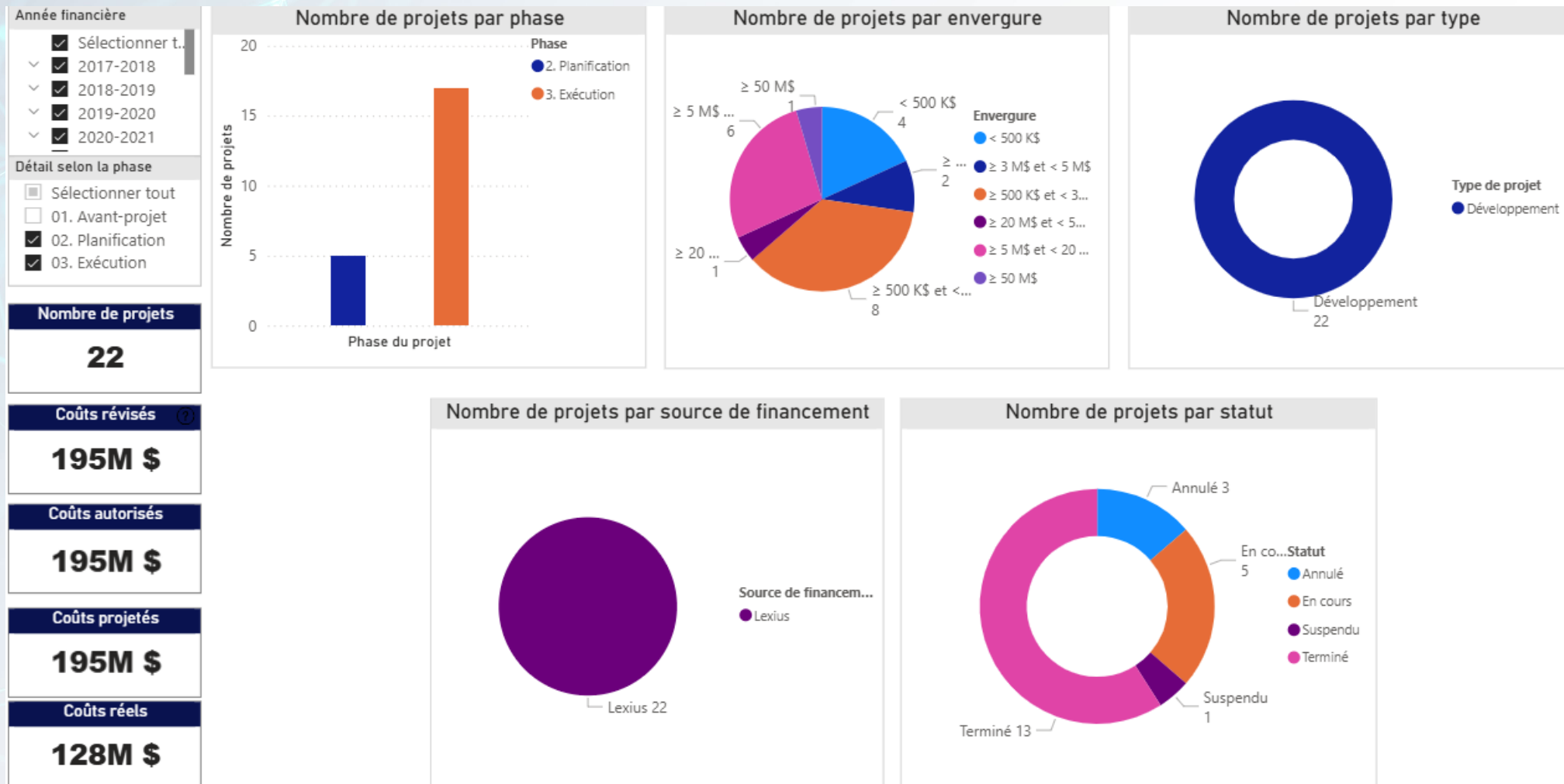


Consommation réelle des dépenses autorisées

PROJETS & ACTIVITÉS	RÉFÉRENCE			ESTIMÉE 2025-2026							
	Budget autorisé (A=A1+A2)	Investissements autorisés (A1)	Dépenses autorisées (A2)	Réel (B=B1+B2)	Investissements réels (B1)	Dépenses réelles (B2)	Reste à faire (C)	Estimé total (D=B+C)	Écart sur le budget autorisé (E=D-A)	% d'écart sur le coût autorisé (F=E/A)	% de consommation du coût autorisé (G=B/A)
Projets	27,8 M\$	22,4 M\$	5,4 M\$	3,7 M\$	2,8 M\$	0,9 M\$	12,2 M\$	15,9 M\$	-11,9	-43%	13%
Activités	4,2 M\$	0,0 M\$	4,2 M\$	0,8 M\$	0,0 M\$	0,8 M\$	0,5 M\$	1,3 M\$	-2,9	-69%	19%
Total	32,0 M\$	22,4 M\$	9,6 M\$	4,5 M\$	2,8 M\$	1,7 M\$	12,7 M\$	17,2 M\$	-14,8	-46%	14%

*Source de données EPM2

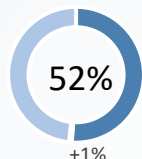
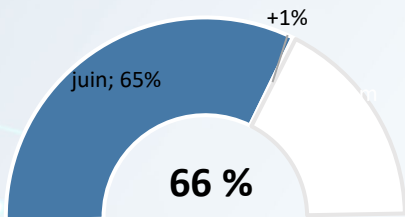
Tableau de bord Lexius – Cumulatif du Programme



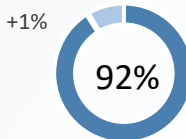
*Source de données EPM2

Synthèse du tableau de bord Lexius au 31 juillet 2025 – Cumulatif du Programme

Consommation réelle du budget autorisé (investissements et dépenses)



Consommation réelle des investissements autorisés



Consommation réelle des dépenses autorisées

PROJETS & ACTIVITÉS	RÉFÉRENCE				ESTIMÉ							
	Initiale (A)	Révisé (B=B1+B2)	Investissements autorisés (B1)	Dépenses autorisées (B2)	Réel (C=C1+C2)	Investissements réels (C1)	Dépenses réelles (C2)	Coût restant (D=B-C)	Coût projeté (E)	Écart sur le budget révisé (F=E-B)	% d'écart (G=F/B)	Consommation du budget autorisé (H=C/B)
Projets	162,5 M\$	163,0 M\$	127,4 M\$	35,6 M\$	96,0 M\$	65,8 M\$	30,2 M\$	67,0 M\$	162,6 M\$	-0,4 M\$	0%	59%
Activités	32,6 M\$	32,1 M\$	0,0 M\$	32,1 M\$	31,8 M\$	0,0 M\$	31,8 M\$	0,3 M\$	32,5 M\$	0,4 M\$	1%	99%
Total	195,1 M\$	195,1 M\$	127,4 M\$	67,7 M\$	127,8 M\$	65,8 M\$	62,0 M\$	67,3 M\$	195,1 M\$	0,0 M\$	0%	66%

*Source de données EPM2

Faits saillants

Couloir > Phase > Nom du projet au portefeuille	Confiance	Portée	Échéancier	Coûts	Statut	Début projeté	Fin révisée	Fin projetée	Coût révisé	Coût projeté	Commentaire santé globale
AXE 2.1: Programme Lexius											
2. Planification											
Gestion de la gouvernance Lexius 2.0					En cours	2020-06-15	2025-03-31	2029-06-29	14 558,6 k\$	15 381,1 k\$	Cause : Le report autorisé de l'échéancier au 30 juin 2029 est en cours de mise en œuvre. Activité réalisée:Une demande sera envoyée pour ajuster la planification de référence (baseline 0), selon les nouveaux paramètres du projet
3. Exécution											
Projet 2 : Gestion du dossier judiciaire des registres et du dossier du juge					En cours	2020-03-20	2025-05-17	2029-06-30	80 810,4 k\$	80 810,4 k\$	P2: Cause : Le report autorisé de l'échéancier au 30 juin 2029 est en cours de mise en oeuvre. Activité réalisée:La demande a été envoyée pour ajuster la planification de référence (baseline 0), selon les nouveaux paramètres du projet
Projet 4 : Soutien de l'instance et gestion des salles et mise au rôle					En cours	2020-06-01	2025-06-30	2025-08-10	10 706,5 k\$	11 090,2 k\$	P4: Cause: Les travaux se sont prolongés au courant de juillet 2025 en vue d'intégration de PRG. Activité réalisée: Les nouveaux paramètres du projet seront effectifs sous peu pour ajuster la planification de référence. Cependant, il est possible que les travaux se prolongent au cours d'août 2025
Projet 5 : Gestion de l'audience numérique					En cours	2020-06-01	2025-04-19	2029-06-30	15 765,3 k\$	15 652,9 k\$	P5: Cause : Le report autorisé de l'échéancier au 30 juin 2029 est en cours de mise en œuvre. Activité réalisée: La demande a été envoyée pour ajuster la planification de référence (baseline 0), selon les nouveaux paramètres du projet

Le fichier initial fait 98 pages. Les pages qui ne répondent pas à votre demande ont été retirées.



Bilan évaluatif commenté du Plan pour moderniser le système de justice 2018-2023

Version finale

Version du 27 octobre 2023

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Équipe d'évaluation de programme

- M. Marcos Gon, conseiller en évaluation de programme, Direction de l'amélioration continue et du soutien à la performance (DACSP), ministère de la Justice du Québec (MJQ);
- M^{me} Mélanie Beaulieu, cheffe d'équipe en évaluation de programme, DACSP, MJQ;
- M^{me} Laurence Montplaisir, adjointe exécutive, Direction générale de la performance et du tribunal spécialisé (DGPTS), MJQ.

Les membres du comité d'évaluation du PMSJ

- M^{me} Christine Côté, directrice, DACSP, MJQ – présidente du comité;
- M. Marcos Gon, conseiller en évaluation de programme, DACSP, MJQ – secrétaire du comité;
- M^{me} Mélanie Beaulieu, cheffe d'équipe en évaluation de programme, DACSP, MJQ;
- M. Nicolas Thibault, directeur, Direction de l'audit interne et des enquêtes, MJQ;
- M^e Caroline Doucet, conseillère et représentante, Bureau du sous-ministre et du secrétariat général, MJQ;
- M^e Gaétan Rancourt, directeur général Direction générale de la qualité des services, des solutions d'affaires et de la transformation, MJQ;
- M^{me} Sophie Demers, directrice, Direction régionale des services judiciaires de la Montérégie Est et du palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu, Sous-ministériat des services de justice et des registres MJQ;
- M^e Audrey Turmel, directrice, Direction des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice (DPAJR), MJQ;
- M. Charles Émond, directeur général, Direction générale des services d'infrastructures et de la sécurité de l'information, MJQ;
- M^{me} Christine Pépin, adjointe exécutive, Secrétariat général et coordonnatrice de la vérification interne, Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);
- M^e Annie Mongeon, directrice du programme JuridIQ, Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ);
- M^{me} Louise East, coordonnatrice de l'évaluation des programmes, Direction de la performance et de l'amélioration continue, ministère de la Sécurité publique (MSP);
- M^{me} Geneviève Lamothe, directrice des relations avec les citoyens et des affaires autochtones et institutionnelles, Direction de la coordination ministérielle et des affaires autochtones, MSP.

Révision et mise en page

- M^{me} Audrey St-Pierre, adjointe administrative, DACSP, MJQ.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ATN	Académie de transformation numérique
AADM	Association des avocats de la défense de Montréal
AMF	Autorité des marchés financiers
AQAAD	Association québécoise des avocats et des avocates de la défense
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CCIGQ	Cadre commun d'interopérabilité du gouvernement du Québec
CLAP	Comité Lexius d'arrimage tactique et opérationnel avec les partenaires
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CODIR	Comité directeur
CSEP	Cadre de suivi et d'évaluation préliminaire
CSJ	Commission des services juridiques
DDP	Décision et dossier de poursuite
DGRC	Direction générale des registres et de la certification
DIP	Demande d'intenter des poursuites
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
DSC	Déclaration de services aux citoyens
ETC	Équivalent temps complet
GESTE	Gestion électronique des dossiers de poursuite
GGIJ	Gouvernance et gestion de l'information judiciaire
ITQ	Infrastructures technologiques Québec
M\$	Mégadollar (1 000 000 \$)
MCN	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MSP	Ministère de la Sécurité publique
Po	Pétaoctet
PMIT	Programme de modernisation des infrastructures technologiques
PMRG	Programme de mesures de rechange général pour adultes
PMSJ	Plan pour moderniser le système de justice
PPCP	Procureurs aux poursuites criminelles et pénales
PSC	Plateforme de services de contenu
RAPID	Réception et analyse des demandes d'intenter des procédures
RQ	Revenu Québec
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SMSC	Sous-ministériat des services correctionnels
S. O.	Sans objet
SOQUIJ	Société québécoise d'information juridique
SQI	Société québécoise des infrastructures
To	Téraoctet

3.2 Le programme Lexius

3.2.1 Description sommaire du programme Lexius

Le programme Lexius, sous la gouverne du MJQ, vise à mettre en place une solution d'affaires moderne, innovatrice, flexible, évolutive et qui permettra, en tout temps, un partage sécuritaire de l'information entre les différents acteurs de la justice. Lexius souhaite améliorer l'accès aux services de justice par les citoyennes et citoyens sur l'ensemble du territoire québécois (incluant les points de services itinérants), ainsi qu'à rehausser leur confiance envers le système de justice.

Le programme se découpe en huit (8) projets dont six adressent des solutions afin de soutenir les produits et services d'affaires de l'activité judiciaire. Les projets 7 et 8, quant à eux, mettront en place les services de nature transversale et les assises applicatives et technologiques. La figure qui suit expose le programme Lexius dans sa globalité.

Figure 16 : Le Programme Lexius



3.2.2 Parties prenantes au programme

De manière à assurer un maximum de partage d'information et de prévoir les arrimages nécessaires quant aux décisions prises dans le cadre des travaux du programme Lexius, une stratégie de collaboration a été mise en place au cours de l'année 2020-2021. Ces travaux sont toujours d'actualité et se poursuivront pendant la réalisation et le déploiement des différentes mesures.

Certaines parties prenantes ont été identifiées comme ayant des systèmes impliqués dans les échanges avec le MJQ. La solution d'affaires du MJQ devra donc permettre l'arrimage et l'interopérabilité avec celles-ci, dont voici une liste non exhaustive :

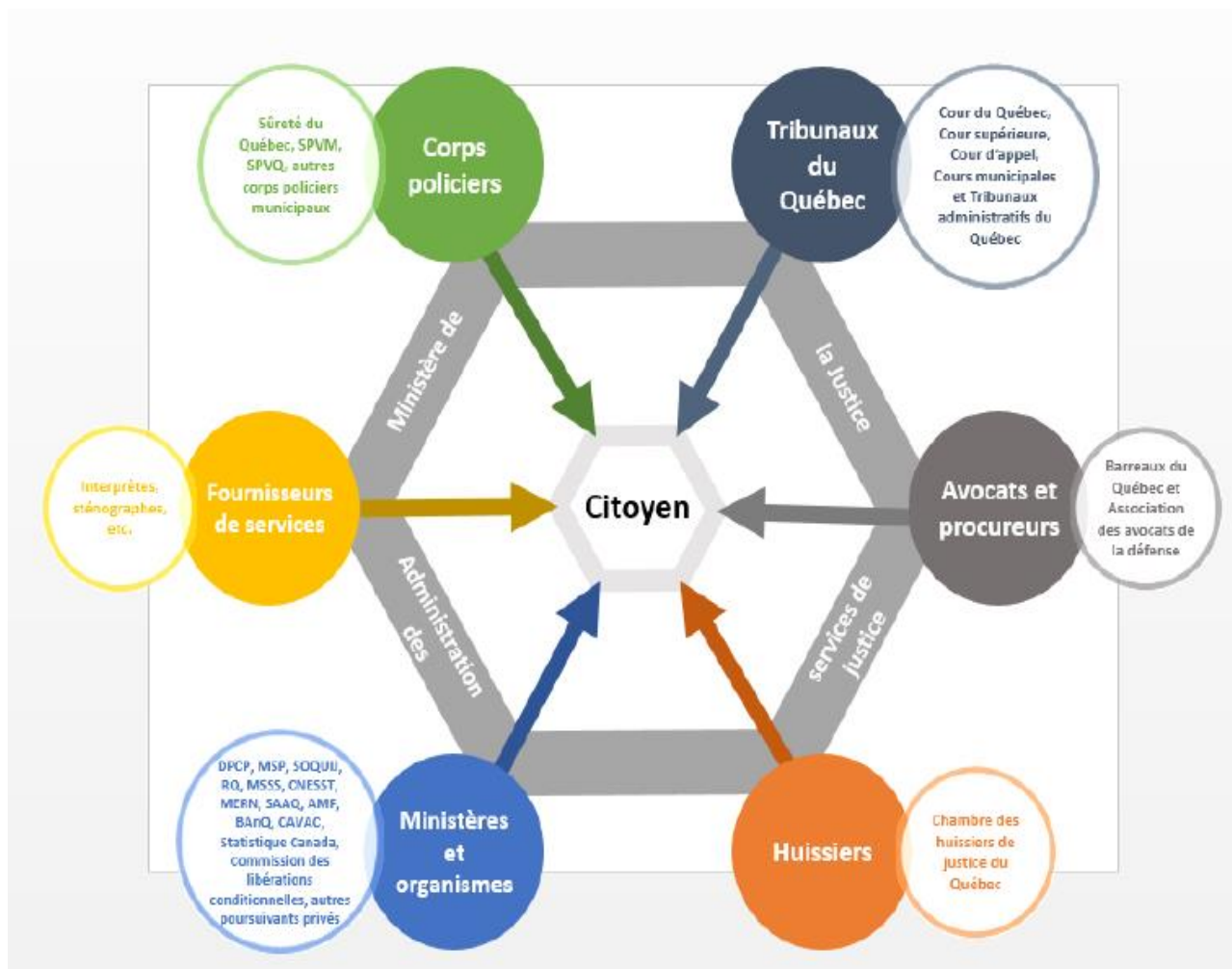
- Magistrature;
- DPCP (GESTE, LSJPA, Registre Ado);
- SOQUIJ;
- MSP (HORIZON);
- Barreau du Québec;

- Autres poursuivants (CNESST, SAAQ, AMF, RQ et Élections Québec);
- Bureaux d'avocats;
- Huissiers et tribunaux du Québec;
- Autres organismes partenaires.

Certains ministères et organismes gouvernementaux sont également parties prenantes au programme en raison de la portée horizontale de leurs solutions (c'est-à-dire qu'elles sont utilisées par plusieurs ministères et organismes). Par conséquent, les solutions du programme Lexius devront s'arrimer avec certaines de ces solutions gouvernementales.

La figure suivante présente une synthèse des principales parties prenantes composant l'écosystème du programme Lexius.

Figure 17 : Parties prenantes et clientèle du programme Lexius⁵⁴



⁵⁴ MINISTÈRE DE LA JUSTICE (2021). Document d'information du programme Lexius, p. 11.

3.2.3 Intrants du programme Lexius

Un total de 195 M\$ a été autorisé par le Conseil du trésor pour la réalisation du programme Lexius, laquelle est prévue s'effectuer jusqu'en 2025. Ses sources de financement sont les suivantes :

Figure 18 : Financement du programme Lexius

Programme Lexius – Financement	
Crédits réguliers	116,8 M\$
Fonds des registres	56,9 M\$
Autofinancement	21,4 M\$
Total	195,1 M\$

Au 31 mars 2023, un montant de 87,1 M\$ avait été dépensé dans le cadre des activités du programme Lexius depuis le début des travaux. Ci-après, le portrait financier détaillé :

Figure 19 : Suivi financier du programme Lexius au 31 mars 2023

Étapes et activités du Programme Lexius	Planifié	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Reste à faire
		Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	
Étape Réalisation – Phase Planification	18,9 M\$	0,3 M\$	2 M\$	5,1 M\$	9,2 M\$	1,6 M\$	0 M\$	0,8 M\$
Étape Réalisation – Phase Exécution Projets qualifiés ou non qualifiés et GNCA	152,8 M\$	0 M\$	0,1 M\$	1,4 M\$	0,3 M\$	19,3 M\$	33,5 M\$	98,2 M\$
Gouvernance du programme, GGU, <i>Lean</i>	23,4 M\$	0,4 M\$	2,4 M\$	3,0 M\$	3,0 M\$	3,0 M\$	3,2 M\$	8,3 M\$
Total	195,1 M\$⁵⁵	0,7 M\$	4,5 M\$	9,5 M\$	12,5 M\$	23,9 M\$	36,7 M\$	107,3 M\$

L'échéancier de la phase « Exécution » prévoit que les projets qualifiés ou non qualifiés se termineront en 2025.

3.2.4 Évolution du déploiement du programme Lexius

Depuis le début du PMSJ, la mise en œuvre du programme Lexius a progressé à plusieurs niveaux. Cette section dresse un portrait sommaire de certains travaux ayant permis l'avancement du programme.

⁵⁵ Le 19 avril 2021, les travaux d'amélioration du Greffe numérique de la Cour d'appel ont été autorisés pour un total de 0,3 M\$. Lors du bilan 2021-2022 du PMSJ, ces coûts avaient été ajoutés au coût initial autorisé, augmentant ainsi le coût révisé à 195,4 M\$. Cependant, aucune demande n'a été effectuée auprès du Conseil du trésor afin d'augmenter le coût autorisé du programme. Par conséquent, pour la présentation dans le bilan du PMSJ, nous considérons que la somme à indiquer est 195,1 M\$ afin d'être conforme aux données SAGIR et aux crédits octroyés pour le programme Lexius.

3.2.4.1 Travaux de préparation pour le déploiement de Lexius

Grefe numérique judiciaire du Québec

Le Greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ), qui prévoit le dépôt et le paiement en ligne des procédures déposées à la Cour supérieure du Québec et à la Cour du Québec, a été rendu disponible le 15 juin 2020. Le dépôt des actes de procédure est possible en matière civile, criminelle, pénale et de la jeunesse. Il est également possible pour les différents intervenants judiciaires de déposer des éléments de preuve pour certains actes de procédure donnés. La liste de ces actes a été convenue de concert avec les tribunaux. Le Greffe numérique judiciaire a contribué à l'amélioration de l'accessibilité à la justice pour le justiciable et les professionnels du droit, et consiste en une réelle avancée en matière de justice numérique au Québec. Cette solution s'inscrit dans les travaux du programme Lexius. Par ailleurs, cette solution dématérialisée a été réutilisée dans le cadre d'une livraison Lexius portant sur les services en ligne pour les automobiles et leur permis de conduire.

Acquisition de Microsoft Dynamics

En septembre 2021, le MJQ a procédé à l'acquisition d'une solution technologique pour faciliter la gestion de ses processus, formulaires et règles d'affaires. Par l'entremise du catalogue d'offres infonuagiques d'Infrastructures technologiques Québec (ITQ), maintenant le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), la suite progicielle Dynamics 365 de Microsoft a été acquise. Elle permettra d'accélérer les livraisons des différentes fonctionnalités du programme Lexius en mettant à sa disposition une plateforme progicielle d'automatisation des processus. Ainsi, à la fois les utilisateurs TI, les pilotes d'affaires, les employé(e)s des palais de justice, et ultimement les citoyennes et citoyens bénéficieront des capacités de cet outil.

Acquisition de Constellio

À la suite d'un appel d'offres public, le MJQ a procédé à l'acquisition, en novembre 2021, d'une plateforme de services de contenu (PSC) pour assurer la gestion intégrée de ses documents. Ainsi, un contrat avec l'entreprise québécoise Constellio a été adjudiqué. L'installation de cette plateforme dans les infrastructures du MJQ, situées dans les locaux du MCN, est en cours d'achèvement. Elle rendra notamment disponible au programme Lexius des fonctionnalités spécialisées pour gérer de manière efficace l'ensemble des documents des dossiers judiciaires numériques tout au long de leur cycle de vie, soit de leur création jusqu'à leur archivage tout en garantissant leur confidentialité et la conformité légale de ceux-ci.

Acquisition de nouveaux numériseurs

Pour permettre la conversion des documents physiques en documents numériques, le MJQ a également acquis des numériseurs par l'entremise d'un appel d'offres public. Ces numériseurs jouent un rôle clé en gestion intégrée des documents, notamment dans le processus visant à s'assurer de la conformité légale des documents. Ils seront déployés à travers la province dans tous les palais de justice pour être opérés de pair avec la plateforme de services de contenu.

3.2.4.2 Les travaux relatifs au projet 1 – Dépôt des actes de procédure et des demandes

Le projet 1 vise principalement à livrer les produits d'affaires qui permettent de mettre à la disposition de la clientèle des services de dépôt d'actes de procédure, de demandes ainsi que de documents à l'aide de moyens technologiques. L'objectif est de simplifier les démarches pour la clientèle, de réduire les délais de traitement des dépôts et d'éliminer les activités lourdes relatives à la gestion d'actes de procédure, de demandes ou de documents déposés en format papier.

En date du 31 mars 2023, les travaux du projet 1 ont permis de formuler des demandes relatives à la saisie d'un véhicule ou à un permis de conduire. Les demandes disponibles sont :

- de permis restreint;
- pour mainlevée de la saisie;
- pour obtenir la levée de la suspension d'un permis de conduire ou du droit d'en obtenir un.

De plus, les travaux de préparation de la livraison prévue pour avril 2023 ont permis de préparer le déploiement de la solution qui assurera la réception des demandes pour les procédures non contentieuses.

3.2.4.3 Les travaux relatifs au projet 2 – Gestion du dossier judiciaire, des registres et du dossier du juge

Le projet 2 vise principalement à livrer une solution d'affaires qui permet la gestion du dossier judiciaire numérique, des registres judiciaires et du dossier du juge, à l'aide de moyens technologiques et administratifs. L'objectif est notamment de dématérialiser l'information judiciaire, de simplifier les démarches et de réduire les délais de traitement.

En date du 31 mars 2023, l'état d'avancement du projet 2 a permis de préparer le déploiement de la solution de bout en bout des procédures non contentieuses, soit :

- Gestion du dossier;
- Instruction et jugement;
- Début des travaux visant à transférer de support les documents reçus (numérisation);
- Démarrage des travaux de mise en place d'une plateforme de services de contenu.

3.2.4.4 Les travaux relatifs au projet 3 – Notification et transmission de documents par le greffe

Le dossier d'affaires du projet 3 est demeuré en suspens. L'analyse afin de déterminer si une suite sera donnée à celui-ci, considérant que le minimum viable est effectué dans le cadre des livraisons pour permettre le continuum des processus, reste à faire.

3.2.4.5 Les travaux relatifs au projet 4 – Soutien de l'instance, gestion des salles et mise au rôle

Le projet 4 a pour principal objectif de livrer une solution d'affaires technologique qui permet le soutien de l'instance, la gestion des calendriers des tribunaux et des salles d'audience (ou autres salles), la mise au rôle des dossiers, et la préparation de l'indemnisation des témoins et des jurés. La réalisation du projet est estimée à 36 mois à compter de la date d'autorisation du SCT afin de poursuivre la phase d'exécution. Celle-ci a été obtenue le 12 octobre 2021.

En date du 31 mars 2023, l'état d'avancement sur le projet 4 a permis de :

- débiter les travaux visant à formaliser les besoins soutenant la gestion des salles;
- débiter la cartographie des processus de gestion des salles.

3.2.4.6 Les travaux relatifs au projet 5 – Gestion de l’audience numérique

Le projet 5 a pour principal objectif de livrer une solution d'affaires technologique qui permet la gestion de l'audience numérique tenue en salle physique, ainsi qu'en salle virtuelle et semi-virtuelle. Il a été autorisé par le SCT en date du 19 octobre 2021, ce qui a donné lieu au début des travaux.

Ainsi, la réalisation du projet devrait permettre à terme :

- d'optimiser la gestion d'une audience à partir de différents moyens technologiques, permettant le déroulement fluide de l'audience;
- de gérer la communication audiovisuelle;
- de réaliser le dépôt d'une pièce sur support technologique pendant l'audience;
- d'assurer la disponibilité des résultats de l'audience dès la fin de l'audience ou peu de temps après;
- de générer automatiquement des activités de suivi des décisions et des jugements rendus à l'audience.

En date du 31 mars 2023, l'état d'avancement sur le projet 5 a permis :

- de débiter les travaux de planification du rehaussement de l'équipement bureautique des salles d'audience.

3.2.4.7 Les travaux relatifs au projet 6 – Services financiers et exécution des jugements

Le dossier d'affaires du projet 6 est demeuré en suspens. L'analyse afin de déterminer si une suite sera donnée à celui-ci, considérant que le minimum viable est effectué dans le cadre des livraisons pour permettre le continuum des processus, reste à faire.

3.2.4.8 Les travaux relatifs au projet 7 – Services transversaux

Le dossier d'affaires du projet 7 est demeuré en suspens. L'analyse afin de déterminer si une suite sera donnée à celui-ci, considérant que le minimum viable est effectué dans le cadre des livraisons pour permettre le continuum des processus, reste à faire.

3.2.4.9 Les travaux relatifs au projet 8 – Environnements de développement et de production

Le projet 8 vise à permettre la création des assises applicatives et technologiques soutenant les projets 1 à 7 du programme Lexius.

En effet, les solutions aux différents besoins d'affaires des projets du programme Lexius impliquent une mise à jour en continu des composantes systémiques (développements, progiciels et technologiques). De plus, le MJQ a résolument pris le virage de l'infonuagique de sorte qu'il doit adopter de nouveaux outils de développement mieux adaptés à ce contexte. Enfin, les nouvelles méthodes de développement, notamment le DevOps, sont supportées par des outils spécialisés et conçus à ces fins. Le MJQ doit implanter ces nouveaux outils et en assurer l'utilisation efficace et efficiente, lesquels bénéficieront à l'ensemble des projets réalisés et soutenus par le MJQ.

En somme, les deux (2) objectifs principaux du projet 8 sont les suivants :

1. Fournir l'évaluation des infrastructures pour chacune des solutions;
2. Évaluer les assises applicatives, technologiques et méthodologiques pour soutenir les environnements de développement et de production.

Le dossier d'affaires du projet 8 a été approuvé par le comité directeur le 19 avril 2021, et sa phase de réalisation est d'une durée estimée de 36 mois à compter de cette date-là. L'autorisation du SCT n'est pas requise pour ce projet.

3.2.4.10 Évolution des services numériques offerts

Les services suivants ont été livrés dans le cadre du programme Lexius, et ce, depuis le début des travaux en 2018 (partenaires et citoyens).

Figure 20 : Liste de services rendus disponibles dans le cadre du programme Lexius par exercice financier

Services en ligne	Exercice financier
Implantation du Greffe numérique de la Cour d'appel du Québec (GNCA)	2019-2020
Déploiement des audiences en salles virtuelles ou semi-virtuelles	2019-2020
Service de dépôt en ligne d'un cautionnement en matière criminelle la fin de semaine et les jours fériés par virement Interac, carte de crédit ou à même la plateforme du Greffe numérique judiciaire du Québec	2020-2021
Mise en place de la signature et de la transmission électronique des jugements	2020-2021
Mise en place des séances d'information à distance sur la parentalité après la rupture	2020-2021
Implantation du Greffe numérique judiciaire du Québec (Cour supérieure et Cour du Québec)	2020-2021
Dépôt à distance, sur un support technologique, d'un changement de plaidoyer en matière pénale	2021-2022
Mise en place de la réception électronique des constats d'infraction du Bureau des infractions et amendes et en vue de les conserver au dossier judiciaire numérique	2021-2022
Dépôt à distance, sur un support technologique, d'actes de procédure en matière criminelle et pénale à la Cour d'appel du Québec (GNCA phase 2)	2021-2022
Dépôt à distance, sur un support technologique, d'une copie de courtoisie pour la Cour supérieure	2022-2023
Dépôt à distance, sur un support technologique, d'une demande pour permis restreint	2022-2023
Dépôt à distance, sur un support technologique, d'une demande pour mainlevée de saisie	2022-2023
Dépôt à distance, sur un support technologique, d'une demande pour obtenir la levée de la suspension d'un permis de conduire ou du droit d'en obtenir un	2022-2023

3.2.5 Analyse des indicateurs de suivi et atteinte des cibles

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, certains indicateurs du programme Lexius ont été révisés afin de mieux tenir compte des travaux réalisés et de présenter un portrait plus précis des résultats afférents.

En complément aux résultats propres aux indicateurs du programme Lexius, lesquels sont présentés à l'Annexe III du présent document, un état d'avancement détaillé de ceux-ci est présenté ci-après.

Indicateurs associés au déploiement du dossier judiciaire numérique (DJN)

Des travaux de préparation et de mise en place des solutions numériques permettant le traitement d'un dossier dématérialisé pour chaque matière (pénale, criminelle et civile) sont en cours. En date du 31 mars 2023, l'équipe Lexius s'apprête à livrer l'accès à un DJN pour les dossiers non contentieux de juridiction 14 comme première étape de leur déploiement.

Nombre de dépôts faits sous forme numérique

Les premières livraisons (2021-2022) du programme Lexius ont permis la réalisation de certains dépôts de demandes et procédures, ainsi que des échanges numériques avec certains partenaires. Par la suite, lors de l'année 2022-2023, les citoyennes et citoyens ont aussi pu réaliser des dépôts par le biais des formulaires disponibles en ligne. Ainsi, il est possible de voir une augmentation constante dans le nombre de dépôts numériques réalisés qui est passé de 144 319 en 2020-2021 à 320 023 en 2022-2023.

Nombre d'audiences tenues de manière virtuelle ou semi-virtuelle

L'implantation des outils de visioconférence a permis la tenue d'audiences virtuelles pendant la période de la pandémie de la COVID-19 et après celle-ci. Ce sont plus de 170 000 audiences qui ont eu lieu de cette manière depuis le 30 novembre 2020. Le nombre d'audiences ainsi tenues varie significativement selon les années financières, ce qui pourrait être associé au choix de la magistrature d'utiliser ou non l'outil ou à des contextes particuliers qui pourraient empêcher la tenue d'une audience virtuelle.

Nombre d'audiences tenues de manière virtuelle ou semi-virtuelle les fins de semaine et les jours fériés

Cet indicateur permet de voir le niveau d'utilisation des audiences virtuelles ou semi-virtuelles pour les prévenus ou pour les autres dossiers qui exigeraient sa réalisation les fins de semaine ou un jour férié en vertu de la loi (comparution dans un délai déterminé). Ainsi, depuis le début de sa mesure, l'indicateur est en augmentation, passant de 1 402 audiences tenues de cette manière en 2021-2022 à 1 640 pour le dernier exercice financier. Il importe de préciser que les données de cet indicateur sont seulement disponibles à partir du 30 novembre 2020.

Nombre de paiements de cautions perçus en ligne et à distance

Lexius permet, depuis 2020-2021, de réaliser le paiement des cautions en ligne et à distance pour toutes les comparutions ayant lieu les fins de semaine et les jours fériés. Depuis son introduction, ce service a permis 18 paiements de caution en ligne. Le nombre de paiements réalisés au cours d'une année fut en 2021-2022 avec 13 transactions.

Le paiement des cautions en ligne et à distance est également en cours de développement pour les comparutions ayant lieu les jours de semaine. Sa réalisation est toutefois prise en charge par un projet autoportant non prévu dans la planification originale de Lexius pour lequel sa livraison est prévue au cours de l'année 2023-2024.

Les travaux du projet 1 ont permis de formuler en ligne une demande de permis restreint, une demande pour mainlevée de la saisie ainsi qu'une demande pour obtenir la levée de la suspension d'un permis de conduire ou du droit d'en obtenir un.

Les travaux du projet 2 ont permis de préparer la livraison de la solution de bout en bout des procédures non contentieuses, soit la réception de la demande, la gestion du dossier, ainsi que les instructions et jugements. De plus, les travaux visant le transfert de support des documents (numérisation) ainsi que la mise en place d'une plateforme de services de contenu ont été démarrés.

Les travaux du projet 4 ont consisté à poursuivre l'élaboration des calendriers d'assignation des juges pour la Cour du Québec.

Les travaux du projet 5 ont permis de débiter la planification du rehaussement de l'équipement bureautique dans les salles d'audience.

Les dossiers d'affaires des projets 3, 6 et 7 sont en suspens. L'analyse afin de déterminer si une suite sera donnée à ceux-ci, considérant que le minimum viable nécessaire pour chacun de ses projets est effectué dans le cadre des livraisons actuelles pour permettre le continuum des processus, reste à faire.

Le dossier d'affaires du projet 8 a été approuvé par le comité directeur et est en phase de réalisation depuis le 19 avril 2021. Pour ce projet, le dossier d'affaires n'exigeait pas l'autorisation du SCT pour le début des travaux qui sont estimés à 36 mois.

La portion qui a été caviardée dans cette partie n'est pas visée par votre demande d'accès car elle concerne un autre projet.

ANNEXE III – INDICATEURS DE SUIVI DU PROGRAMME LEXIUS⁹⁶

Indicateur	État de l'indicateur	Données de l'indicateur (par exercice financier)					Mesure structurante visée par l'indicateur	Responsable de la collecte
		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023		
Pourcentage de processus optimisés	Non mesurable au 31 mars 2023	Les processus de travail sont optimisés par matière en fonction des travaux d'architecture globale dans le cadre des différents chantiers Lexius. Cette donnée n'est donc pas mesurable au 31 mars 2023. L'optimisation des processus sera faite par les chantiers des matières qui le permettront afin de faciliter le travail.					Lexius	SMSOT
Nombre de systèmes délestés	Non mesurable au 31 mars 2023						Lexius	SMSOT
Nombre de dossiers judiciaires numériques ouverts annuellement	Non mesurable au 31 mars 2023	La mise en place du dossier judiciaire numérique permettant le traitement d'un dossier dématérialisé est effectuée dans le cadre de chacun des chantiers matières afin d'avoir un processus complet permettant de traiter le dossier judiciaire numérique de bout en bout. Le premier dossier judiciaire numérique sera livré le 24 avril 2023 et concernera les dossiers non contentieux de juridiction 14.					Lexius	SMSOT
Nombre de documents numériques dans un dossier judiciaire	Non mesurable au 31 mars 2023						Lexius	SMSOT
Nombre de dépôts faits sous forme numérique (par année)	Mesurable au 31 mars 2023	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Lexius	SMSOT
		S. O.	S. O.	144 319	244 602	320 023		
Taux d'envoi d'informations aux partenaires automatiquement	Non mesurable au 31 mars 2023, car l'envoi n'est pas automatique	La mise en place de la transmission automatique d'informations aux partenaires est traitée dans le cadre de chacun des chantiers matières afin d'avoir un processus complet permettant de traiter le dossier judiciaire numérique de bout en bout incluant la transmission d'informations automatique.					Lexius	SMSOT
Pourcentage de rôles disponibles la veille de l'audience (par année)	Non mesurable, car les rôles ne sont pas disponibles en temps réel	Le système de rôle en ligne actuel PUR ne contient pas de journalisation. Nous ne sommes donc pas en mesure de fournir cette information. Cependant, les rôles en matière criminelle, civile et pénale sont diffusés en ligne.					Lexius	SMSOT
Nombre d'audiences tenues de manière virtuelle ou semi-virtuelle (par année)	Mesurable au 31 mars 2023	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Lexius	SMSOT
		S. O.	S. O.	27 515 ⁹⁷	79 239	67 169		
Nombre d'audiences faites la fin de semaine et les jours fériés (par année)	Mesurable au 31 mars 2023	S. O.	S. O.	201 ⁹⁸	1 402	1 640	Lexius	SMSOT
Nombre de paiements de cautions perçus en ligne et à distance (par année) ⁹⁹	Mesurable au 31 mars 2023	S. O.	S. O.	4	13	1	Lexius	SMSOT
Temps consacré par un greffier-audencier à la production et à la transmission des documents relatifs aux résultats de l'audience (ordonnances)	Non mesurable au 31 mars 2023	Le volet de la production et de la transcription des documents relatifs aux résultats de l'audience fait partie des travaux d'architecture par matière qui sont en cours et qui sont également inclus dans le projet 5 dont la fin est prévue en 2025. L'information est donc indisponible pour le moment.					Lexius	SMSOT

⁹⁶ Mise à jour effectuée en février 2023.

⁹⁷ Données disponibles à partir du 30 novembre 2020.

⁹⁸ Idem

⁹⁹ Les paiements de caution en ligne et à distance sont possibles dans le cadre des comparutions la fin de semaine et les jours fériés seulement. Pour le volet comparution sur semaine, il est couvert par un projet autoportant de Lexius qui sera livré en 2023-2024.

La note initiale comprend 11 pages. Les pages qui ne répondent pas à votre demande ont été retirées.



NOTE SOUS-MINISTÉRIELLE

Objet : Mise à jour mensuelle au 28 février 2025 de l'état de santé des projets qualifiés en ressources informationnelles (RI)

Requête n° : DSRI-2025-000068

Contexte

La *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI)* (RLRQ, c. G-1.03) oblige la transmission d'un état de santé des projets qualifiés au dirigeant principal de l'information (DPI), rattaché au ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Les *Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles* (Règles) déterminent que chaque organisme public doit produire :

- Mensuellement, un état de santé pour les projets qualifiés¹ dont la phase d'exécution est commencée et pour lesquels une autorisation a été accordée par le Conseil du trésor ou qui ont été désignés d'intérêt gouvernemental (projets ciblés);
- Annuellement, pour les autres projets qualifiés en phase d'exécution.

L'article 24 des Règles stipule également qu'avant la publication d'un état de santé la dirigeante de l'information (DI) a la responsabilité d'attribuer une appréciation à l'égard des projets dans un délai de cinq jours suivant la mise à jour de l'état de santé dans le système SIGRI, tant pour les projets du ministère de la Justice du Québec (MJQ) que pour ceux sous la responsabilité des autres organismes (OP) du portefeuille « Justice ».

Par ailleurs, comme le DPI, en raison de son rôle de conseiller auprès du ministre du MCN, doit connaître les dates planifiées et réelles pour chacun des grands jalons stratégiques des projets d'envergure, des jalons doivent dorénavant être inscrits et suivis à l'état de santé pour tous les projets qualifiés. Cette information n'est toutefois pas rendue publique.

La « prévisualisation » des projets est présentée en annexe. Les différences majeures avec la publication précédente sont encadrées en rouge dans la publication à venir.

Analyse

FAITS SAILLANTS DE LA PRÉSENTE COLLECTE

Projets ciblés du MJQ et ses Fonds (mis à jour mensuellement)

Le 14 mars dernier, des commentaires ont été ajoutés sur le [Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec](#), relativement aux projets du programme Lexius, annonçant des travaux de révision de la planification globale, à la suite de l'arrivée du fournisseur externe, et priorisant les matières criminelle et pénale, ce qui aura un impact sur l'échéancier, mais non sur la portée ni les coûts du projet.

La présente note illustre les ajustements qui seront apportés au SIGRI pour refléter la nouvelle planification et le report d'échéancier, en lien avec les projets 2, 4 et 5

¹ Un projet est qualifié, au sens des *Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles* ([Décret 1159-2022](#), 22 juin 2022), art. 2, 5°, s'il s'agit d'un projet qui a) implique un coût total égal ou supérieur à 500 k\$ et qui b) correspond à l'une ou plusieurs des situations suivantes : (i) ajout ou implantation d'un nouveau système d'information, d'une nouvelle solution ou d'un service d'affaires pouvant couvrir le développement, l'acquisition ou l'abonnement; (ii) le remplacement d'un système d'information existant; (iii) l'ajout de fonctionnalités ou l'amélioration d'un système d'information, d'une solution ou d'un service d'affaires; (iv) l'introduction de nouveaux services en infrastructures technologiques.

actuels, mais dans la perspective de livrer complètement, soit de bout en bout, les matières criminelle et pénale, tant pour la clientèle adulte que jeunesse, d'ici 2029.

Les explications à ce report d'échéancier sont de plusieurs ordres :

- Les dossiers d'affaires des projets 1, 2, 4 et 5 ont été approuvés pendant la pandémie, en fonction des différents blocs qui alimentent le processus judiciaire;
- Afin de mettre à l'essai les solutions technologiques retenues, notamment le dossier judiciaire numérique, le processus de bout en bout a été livré pour les procédures non contentieuses (PNC) en juin 2024, clôturant du même coup le projet 1;
- La plateforme Microsoft Dynamics – qui sert de solution technologique principale pour Lexius – a requis une montée en connaissances des équipes internes au MJQ;
- Avec l'arrivée du fournisseur CGI en février 2024, au terme d'un appel d'offres, la conclusion de la livraison PNC a mené au constat de l'interdépendance des différents projets pour couvrir le processus judiciaire complet dans une matière donnée, allant du dépôt des procédures judiciaires (projet 1), à l'ouverture et la gestion du dossier judiciaire (projet 2), vers la mise au rôle de l'affaire (projet 4) et la tenue de l'audience (projet 5);
- Dans ce contexte, afin de refléter la livraison des matières criminelle et pénale par phases, il est proposé d'annoncer dès maintenant un dépassement de l'échéancier, selon les indications ci-dessous et une modification des jalons.

Ces changements affecteront la couleur de l'indicateur de l'échéancier des projets au Tableau de bord. Des exemples de projets qualifiés sont identifiés en annexe 2.

A. Pour le projet 2 : « *Gestion du dossier judiciaire, des registres et du dossier du juge* » du MJQ, la date de fin réelle est reportée au 30 juin 2029. Dans ce contexte, l'indicateur de coût reste au vert, mais celui de l'échéancier passe au rouge (écart de 83,75%).

Pour expliquer cet écart, le commentaire suivant serait ajouté au Tableau de bord:

L'évolution du projet depuis l'approbation du dossier d'affaires, les choix de solutions technologiques et leurs essais ainsi que l'arrivée du prestataire de services en 2024, ont nécessité une révision de la planification globale pour couvrir l'ensemble du processus judiciaire de bout en bout.

Rappelons que le Ministère a déjà livré plusieurs solutions numériques, dont les audiences Teams pour l'ensemble des matières et un premier dossier numérique complet pour les matières non contentieuses. Stratégiquement, pour un programme de cette ampleur et de cette complexité, il a été jugé nécessaire de développer le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec une matière qui permettait son déploiement auprès d'un nombre plus restreint d'utilisateurs et pour laquelle les impacts sur les citoyens étaient plus limités. Grâce à cette approche, le Ministère a pu déjà mettre en place le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec les matières non contentieuses. Cela lui a permis d'acquérir une base solide qui est utilisée présentement dans la phase de réalisation de la matière criminelle, la priorité du Ministère.

Le Ministère a révisé la planification globale du projet, notamment en fonction des travaux avec le prestataire de services pour la réalisation des matières criminelles et pénales. Cette révision implique un report de l'échéance, toutefois la portée et les coûts demeurent inchangés. Les instances de gouvernance du projet ont autorisé le nouvel échéancier de la planification globale révisée du projet au 30 juin 2029. Cette planification implique des livraisons de fonctionnalités de façon progressive à compter de 2026 de même que le déploiement progressif dans les différents districts judiciaires. Cette planification permet de mieux gérer les risques, de mieux préparer les acteurs du système de justice aux changements tout en livrant des bénéfices de façon continue. La date indiquée est celle où l'ensemble des fonctionnalités auront été réalisées.

Quant aux jalons du projet 2, les date de début projetée et date de fin projetée du jalon 5 sont ajustées pour refléter l'autorisation du nouvel échéancier au 30 juin 2029 par les instances de gouvernance du projet:

Description	Date de début estimée	Date de fin estimée	Date de début réelle	Date de fin réelle	Durée (Jours)	Pourcentage de variation	Finalisé
Contrat basé sur l'appel d'offres : Prognoi de plateforme de services de contenu	2021-10-18	2021-11-10	2021-10-18	2021-11-10	23	0%	Oui
Livraison de formulaires numériques interactifs et du dépôt numérique de nouvelles demandes de procédures (1er dossier judiciaire numérique)	2023-04-20	2023-04-24	2023-04-20	2023-04-24	4	0%	Oui
Contrat basé sur l'appel d'offres : Développement, entretien et soutien Lexus - Agile à forfait	2024-02-01	2024-02-29	2024-02-01	2024-02-23	22	-21%	Oui
Livraison du projet afin de rendre disponible le dossier judiciaire numérique à l'audience pour le juge	2024-04-01	2024-04-30	2024-04-01	2024-05-16	39	160%	Oui
Livraison des matières pénale et criminelle	2024-05-01	2025-05-17	2025-05-31	2029-06-30	1126	196%	Non

- B. Pour le projet 4 : « *Soutien de l'instance, gestion des salles et mise au rôle* », la date de fin réelle est repoussée au 30 juin 2025, après quoi, le projet sera mis en suspens jusqu'à ce que les autres blocs du processus judiciaire criminel soient en place pour le réactiver. Dans ce contexte, l'indicateur de coût reste au vert, alors que celui de l'échéancier passe au jaune (écart de 16,59%).

Pour expliquer cet écart, le commentaire suivant serait ajouté au Tableau de bord :

L'évolution du projet depuis l'approbation du dossier d'affaires, les choix de solutions technologiques et leurs essais ainsi que l'arrivée du prestataire de services en 2024, ont nécessité une révision de la planification globale pour couvrir l'ensemble du processus judiciaire de bout en bout.

Rappelons que le Ministère a déjà livré plusieurs solutions numériques, dont les audiences Teams pour l'ensemble des matières et un premier dossier numérique complet pour les matières non contentieuses. Stratégiquement, pour un programme de cette ampleur et de cette complexité, il a été jugé nécessaire de développer le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec une matière qui permettait son déploiement auprès d'un nombre plus restreint d'utilisateurs et pour laquelle les impacts sur les citoyens étaient plus limités. Grâce à cette approche, le Ministère a pu déjà mettre en place le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec les matières non contentieuses. Cela lui a permis d'acquérir une base solide qui est utilisée présentement dans la phase de réalisation de la matière criminelle, la priorité du Ministère.

Le Ministère a révisé la planification globale du projet, notamment en fonction des travaux avec le prestataire de services pour la réalisation des matières criminelles et pénales. L'analyse des différents éléments en cours de réalisation pour le soutien de l'instance et la gestion des salles ainsi que ceux liés à la mise au rôle, a été prise en compte dans la révision. Cette analyse identifie le report de l'échéancier requis pour compléter les travaux, sans modifier les coûts. Les instances de gouvernance du projet ont autorisé le nouvel échéancier de la planification globale révisée du projet au 30 juin 2025. Au 30 juin 2025, le dossier sera suspendu jusqu'à ce que la réalisation des autres fonctionnalités nécessaires au projet 4 soit complétée. Il est prévu que ce soit le cas en mars 2026.

Cette planification implique des livraisons de fonctionnalités de façon progressive à compter de 2026 de même que le déploiement progressif dans les différents districts judiciaires. Cette planification permet de mieux gérer les risques, de mieux préparer les acteurs du système de justice aux changements tout en livrant des bénéfices de façon continue. La date indiquée est celle où l'ensemble des fonctionnalités auront été réalisées.

Quant aux jalons du projet 4, seule la date de fin projetée du jalon 4 est modifiée pour refléter l'autorisation du nouvel échéancier au 30 juin 2025 par les instances de gouvernance du projet:

Description	Date de début estimée	Date de fin estimée	Date de début réelle	Date de fin réelle	Durée (Jours)	Pourcentage de variation	Finalisé
Preuve de concept d'un outil de gestion des calendriers	2023-06-27	2023-06-30	2023-06-27	2023-06-30	3	0%	Oui
Contrat basé sur l'appel d'offres : Développement, entretien et soutien Lexus - Agile à forfait	2024-02-01	2024-02-29	2024-02-01	2024-02-23	22	-21%	Oui
Livraison du prototype fonctionnel de la gestion des assignations	2024-04-01	2024-04-30	2024-04-01	2024-06-28	89	-203%	Oui
Livraison de la gestion des assignations	2024-09-16	2024-10-11	2025-01-31	2025-06-30	150	500%	Non

- C. Pour le projet 5 : « *Gestion de l'audience numérique* », comme pour le projet 2, la date de fin réelle serait reportée au 30 juin 2029. Dans ce contexte, l'indicateur de coût reste au vert, mais celui de l'échéancier passe au rouge (écart de 86,76%).

Pour expliquer cet écart, le commentaire suivant serait ajouté au Tableau de bord :

L'évolution du projet depuis l'approbation du dossier d'affaires, les choix de solutions technologiques et leurs essais ainsi que l'arrivée du prestataire de services en 2024, ont nécessité une révision de la planification globale pour couvrir l'ensemble du processus judiciaire de bout en bout.

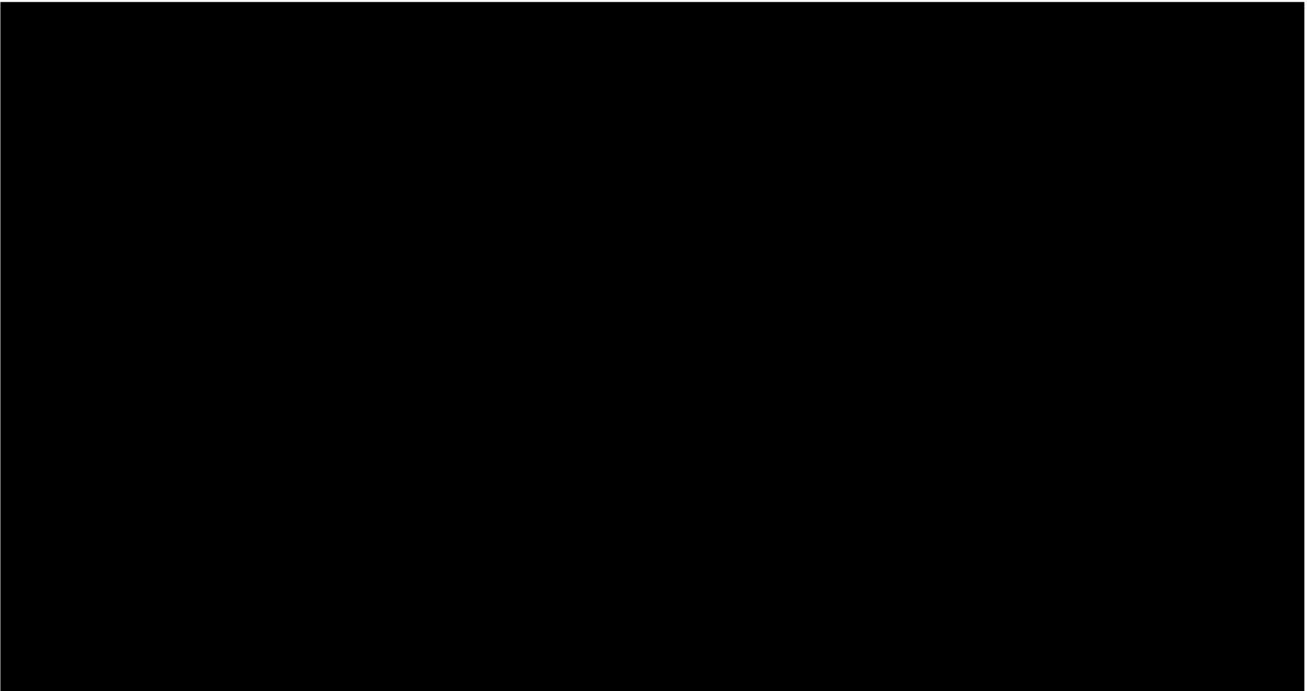
Le Ministère a révisé la planification globale du projet, notamment en fonction des travaux avec le prestataire de services pour la réalisation des matières criminelles et pénales. L'analyse des différents éléments en cours de réalisation pour le soutien de l'instance et la gestion des salles ainsi que ceux liés à la mise au rôle, a été prise en compte dans la révision. Cette analyse identifie le report de l'échéancier requis pour compléter les travaux, sans modifier les coûts. Les instances de gouvernance du projet ont autorisé le nouvel échéancier de la planification globale révisée du projet au 30 juin 2029.

Rappelons que le Ministère a déjà livré plusieurs solutions numériques, dont les audiences Teams pour l'ensemble des matières et un premier dossier numérique complet pour les matières non contentieuses. Stratégiquement, pour un programme de cette ampleur et de cette complexité, il a été jugé nécessaire de développer le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec une matière qui permettait son déploiement auprès d'un nombre plus restreint d'utilisateurs et pour laquelle les impacts sur les citoyens étaient plus limités. Grâce à cette approche, le Ministère a pu déjà mettre en place le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec les matières non contentieuses. Cela lui a permis d'acquérir une base solide qui est utilisée présentement dans la phase de réalisation de la matière criminelle, la priorité du Ministère.

Quant aux jalons du projet 5, la date de début projetée du jalon 4 ainsi que les dates de fin projetées des jalons 3 et 4 sont modifiées pour refléter l'autorisation du nouvel échéancier au 30 juin 2029 par les instances de gouvernance du projet:

Description	Date de début estimée	Date de fin estimée	Date de début réelle	Date de fin réelle	Durée (Jours)	Pourcentage de variation		Finalisé
Contrat basé sur l'appel d'offres : Acquisition d'écrans tactiles pour l'aménagement de salles d'audience	2024-01-15	2024-01-31	2024-01-15	2024-01-31	16	0%	●	Oui
Contrat basé sur l'appel d'offres : Développement, entretien et soutien Lexus - Agile à forfait	2024-02-01	2024-02-29	2024-02-01	2024-02-23	22	-21%	●	Oui
Projet pilote d'aménagement des salles d'audience et modernisation des accès aux audiences virtuelles	2024-06-01	2024-06-30	2024-06-01	2025-06-30	333	1048%	●	Non
Déploiement de l'aménagement des salles d'audience et modernisation des accès aux audiences virtuelles	2025-03-01	2025-04-18	2025-09-30	2029-06-30	1369	2751%	●	Non

Les deux dernières portions qui ont été caviardées dans cette note ne sont pas visées par votre demande d'accès.



Consultation interne

Les données relatives aux projets du programme Lexius sont suivies au comité de gestion et au comité directeur du programme Lexius.

Recommandation en matière de communication

Il n'est pas opportun de consulter la Direction des communications.

Recommandations

Il est recommandé à la DI et sous-ministre associée du Sous-ministériat des services à l'organisation :

- d'autoriser la publication de l'état de santé mis à jour au 28 février 2025 pour les projets ciblés du MJQ [redacted]

Titre	Direction	Signature	Date
DG	DGCISA		2025-04-10
DGP	DGPRI		2025-04-11
SMA et DI	SMSO		2025-04-11
	DBSMSG		
SM	BSM		2025-04-19

Annexe 1

ÉTAT DE SANTÉ MENSUEL DES PROJETS CIBLÉS DU PORTEFEUILLE JUSTICE

Au 31 janvier 2025	Au 28 février 2025												
Projet 2 Lexius – Gestion du dossier judiciaire, des registres et du dossier du juge - MJQ													
Statut : ACTIF Indicateurs détaillés <table><tr><th>Cote d'appréciation</th><th>Indice de coût</th><th>Indice d'échéancier</th></tr><tr><td>1</td><td>Variation 0,00 %</td><td>Variation 0,00 %</td></tr></table> Données sur le projet Pourcentage d'avancement global du projet : 45 % Montant réel dépensé (k\$) : 36 625,5 Coût estimé (k\$) : 80 810,4 Budget autorisé (k\$) : 80 810,4 Date de fin autorisée : 2025-05-17 Date de fin estimée : 2025-05-17 Durée estimée : 59,1 mois Description du projet : Le présent projet a pour but de livrer une solution d'affaires qui permet la gestion du dossier judiciaire numérique, des registres judiciaires et du dossier du juge, par le biais de moyens technologiques et administratifs. L'objectif est, notamment, de dématérialiser l'information judiciaire, de simplifier les démarches et de réduire les délais de traitement. Portée du projet : Fournir un ensemble de services simplifiés et améliorés pour accélérer la gestion du dossier judiciaire, des registres et du dossier du juge pour tous les palais de justice. Le projet vise également l'optimisation et la modernisation des processus d'affaires soutenant la gestion du dossier judiciaire, des registres et du dossier du juge sous la responsabilité du Sous-ministère des services de justice, des registres et de la transformation (SMSJRT), pour les causes relevant des tribunaux judiciaires suivants : la Cour d'appel, la Cour supérieure et la Cour du Québec. Nombre de jours suspendus : 0 jours Explication des suspensions de projet : Commentaire de l'OP : À la suite de l'arrivée du prestataire de service donnant suite à un appel d'offres public, la planification globale du projet est en cours de révision avec le prestataire de service et aura un impact sur l'échéancier. La révision de la planification n'affectera pas la portée du projet ni les coûts. Le Ministère rendra public le nouvel échéancier quant à la réalisation des matières criminelles et pénales lorsque les travaux sur la planification globale seront complétés et autorisés par les instances de gouvernance du projet. Rappelons que le ministère a déjà livré plusieurs solutions numériques, dont les audiences	Cote d'appréciation	Indice de coût	Indice d'échéancier	1	Variation 0,00 %	Variation 0,00 %	Statut : ACTIF Indicateurs détaillés <table><tr><th>Cote d'appréciation</th><th>Indice de coût</th><th>Indice d'échéancier</th></tr><tr><td>4</td><td>Variation 0,00 %</td><td>Variation 83,75 %</td></tr></table> Données sur le projet Pourcentage d'avancement global du projet : 45 % Montant réel dépensé (k\$) : 36 929,0 Coût estimé (k\$) : 80 810,4 Budget autorisé (k\$) : 80 810,4 Date de fin autorisée : 2025-06-17 Date de fin estimée : 2029-06-30 Durée estimée : 108,5 mois Description du projet : Le présent projet a pour but de livrer une solution d'affaires qui permet la gestion du dossier judiciaire numérique, des registres judiciaires et du dossier du juge, par le biais de moyens technologiques et administratifs. L'objectif est, notamment, de dématérialiser l'information judiciaire, de simplifier les démarches et de réduire les délais de traitement. Portée du projet : Fournir un ensemble de services simplifiés et améliorés pour accélérer la gestion du dossier judiciaire, des registres et du dossier du juge pour tous les palais de justice. Le projet vise également l'optimisation et la modernisation des processus d'affaires soutenant la gestion du dossier judiciaire, des registres et du dossier du juge sous la responsabilité du Sous-ministère des services de justice, des registres et de la transformation (SMSJRT), pour les causes relevant des tribunaux judiciaires suivants : la Cour d'appel, la Cour supérieure et la Cour du Québec. Nombre de jours suspendus : 0 jours Explication des suspensions de projet : Commentaire de l'OP : L'évolution du projet depuis l'approbation du dossier d'affaires, les choix de solutions technologiques et leurs essais ainsi que l'arrivée du prestataire de services en 2024, ont nécessité une révision de la planification globale pour couvrir l'ensemble du processus judiciaire de bout en bout. Rappelons que le Ministère a déjà livré plusieurs solutions numériques, dont les audiences Teams pour l'ensemble des matières et un premier dossier numérique complet pour les matières non contentieuses. Stratégiquement, pour un programme de cette ampleur et de	Cote d'appréciation	Indice de coût	Indice d'échéancier	4	Variation 0,00 %	Variation 83,75 %
Cote d'appréciation	Indice de coût	Indice d'échéancier											
1	Variation 0,00 %	Variation 0,00 %											
Cote d'appréciation	Indice de coût	Indice d'échéancier											
4	Variation 0,00 %	Variation 83,75 %											
Rapport - Aperçu de l'état de santé du projet 1014403 teams pour l'ensemble des matières et un premier dossier numérique complet pour les matières non contentieuses. Stratégiquement, pour un programme de cette ampleur et de cette complexité, il a été jugé nécessaire de développer le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec une matière qui permettait son déploiement auprès d'un nombre plus restreint d'utilisateurs et pour laquelle les impacts sur les citoyens étaient plus limités. Grâce à cette approche, le ministère a pu déjà mettre en place le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec les matières non contentieuses. Cela a permis au ministère d'acquérir une base solide qui est utilisée présentement dans la phase de réalisation de la matière criminelle, la priorité du ministère. Commentaire Cote d'appréciation : 1 s/o	Rapport - Aperçu de l'état de santé du projet 1014403 cette complexité, il a été jugé nécessaire de développer le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec une matière qui permettait son déploiement auprès d'un nombre plus restreint d'utilisateurs et pour laquelle les impacts sur les citoyens étaient plus limités. Grâce à cette approche, le Ministère a pu déjà mettre en place le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec les matières non contentieuses. Cela lui a permis d'acquérir une base solide qui est utilisée présentement dans la phase de réalisation de la matière criminelle, la priorité du Ministère. Le Ministère a révisé la planification globale du projet, notamment en fonction des travaux avec le prestataire de services pour la réalisation des matières criminelles et pénales. Cette révision implique un report de l'échéance, toutefois la portée et les coûts demeurent inchangés. Les Instances de gouvernance du projet ont autorisé le nouvel échéancier de la planification globale révisée du projet au 30 juin 2029. Cette planification implique des livraisons de fonctionnalités de façon progressive à compter de 2026 de même que le déploiement progressif dans les différents districts judiciaires. Cette planification permet de mieux gérer les risques, de mieux préparer les acteurs du système de justice aux changements tout en livrant des bénéfices de façon continue. La date indiquée est celle où l'ensemble des fonctionnalités auront été réalisées. Commentaire Cote d'appréciation : 4 Voir commentaires de l'OP												

Au 31 janvier 2025			Au 28 février 2025																	
Projet 4 Lexius – Soutien de l'instance, gestion des salles et mise au rôle - MJQ																				
Statut : ACTIF Indicateurs détaillés <table><tr><th>Cote d'appréciation</th><th>Indice de coût</th><th>Indice d'échéancier</th></tr><tr><td>1</td><td>Variation 0,00 %</td><td>Variation 9,81 %</td></tr></table> Données sur le projet Pourcentage d'avancement global du projet : 86 % Montant réel dépensé (k\$) : 8 786,4 Coût estimé (k\$) : 10 705,3 Budget autorisé (k\$) : 10 750,9 Date de fin autorisée : 2024-10-11 Date de fin estimée : 2025-03-15 Durée estimée : 57 mois Description du projet : Le présent projet a pour but de livrer une solution d'affaires soutenant la mise en œuvre des calendriers de la cour, la gestion de l'instance avec le cheminement judiciaire des dossiers ainsi que des différentes salles des palais de justice, la mise au rôle des diverses demandes au tribunal et la préparation de l'indemnisation des témoins ainsi que des jurés. Portée du projet : Le projet vise à fournir un ensemble de services simplifiés, automatisés, améliorés et optimisés pour soutenir la confection et la diffusion des calendriers de la cour en y assignant entre autres la magistrature, et les diverses salles. Également, il doit voir à fournir des outils pour favoriser une gestion efficace des ressources ainsi que des salles et soutenir la gestion de l'instance contribuant au cheminement fluide des dossiers dans les processus judiciaires. De plus, il facilitera la mise au rôle des dossiers, la diffusion du rôle ainsi que sa mise à jour en temps réel permettant de convoquer les parties et d'assigner les ressources dont le personnel des services judiciaires et les interprètes. Et, pour finir, il simplifiera la préparation de l'indemnisation des témoins et des jurés. Nombre de jours suspendus : 0 jours Explication des suspensions de projet : Commentaire de l'OP : À la suite de l'arrivée du prestataire de service donnant suite à un appel d'offres public, la planification globale du projet est en cours de révision avec le prestataire de service et aura un impact sur l'échéancier. La révision de la planification n'affectera pas la portée du projet ni les coûts. Le Ministère rendra public le nouvel échéancier quant à la réalisation des matières criminelles et pénales lorsque les travaux sur la planification globale seront complétés et autorisés par les instances de gouvernance du projet. Commentaire Cote d'appréciation : 1 s/o			Cote d'appréciation	Indice de coût	Indice d'échéancier	1	Variation 0,00 %	Variation 9,81 %	Statut : ACTIF Indicateurs détaillés <table><tr><th>Cote d'appréciation</th><th>Indice de coût</th><th>Indice d'échéancier</th></tr><tr><td>3</td><td>Variation 0,00 %</td><td>Variation 16,59 %</td></tr></table> Données sur le projet Pourcentage d'avancement global du projet : 91 % Montant réel dépensé (k\$) : 9 052,9 Coût estimé (k\$) : 10 705,3 Budget autorisé (k\$) : 10 750,9 Date de fin autorisée : 2024-10-11 Date de fin estimée : 2025-06-30 Durée estimée : 60,5 mois Description du projet : Le présent projet a pour but de livrer une solution d'affaires soutenant la mise en œuvre des calendriers de la cour, la gestion de l'instance avec le cheminement judiciaire des dossiers ainsi que des différentes salles des palais de justice, la mise au rôle des diverses demandes au tribunal et la préparation de l'indemnisation des témoins ainsi que des jurés. Portée du projet : Le projet vise à fournir un ensemble de services simplifiés, automatisés, améliorés et optimisés pour soutenir la confection et la diffusion des calendriers de la cour en y assignant entre autres la magistrature, et les diverses salles. Également, il doit voir à fournir des outils pour favoriser une gestion efficace des ressources ainsi que des salles et soutenir la gestion de l'instance contribuant au cheminement fluide des dossiers dans les processus judiciaires. De plus, il facilitera la mise au rôle des dossiers, la diffusion du rôle ainsi que sa mise à jour en temps réel permettant de convoquer les parties et d'assigner les ressources dont le personnel des services judiciaires et les interprètes. Et, pour finir, il simplifiera la préparation de l'indemnisation des témoins et des jurés. Nombre de jours suspendus : 0 jours Explication des suspensions de projet : Commentaire de l'OP : L'évolution du projet depuis l'approbation du dossier d'affaires, les choix de solutions technologiques et leurs essais ainsi que l'arrivée du prestataire de services en 2024, ont nécessité une révision de la planification globale pour couvrir l'ensemble du processus judiciaire de bout en bout. Rappelons que le Ministère a déjà livré plusieurs solutions numériques, dont les audiences			Cote d'appréciation	Indice de coût	Indice d'échéancier	3	Variation 0,00 %	Variation 16,59 %	Rapport - Aperçu de l'état de santé du projet 1014405 Teams pour l'ensemble des matières et un premier dossier numérique complet pour les matières non contentieuses. Stratégiquement, pour un programme de cette ampleur et de cette complexité, il a été jugé nécessaire de développer le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec une matière qui permettait son déploiement auprès d'un nombre plus restreint d'utilisateurs et pour laquelle les impacts sur les citoyens étaient plus limités. Grâce à cette approche, le Ministère a pu déjà mettre en place le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec les matières non contentieuses. Cela lui a permis d'acquérir une base solide qui est utilisée présentement dans la phase de réalisation de la matière criminelle, la priorité du Ministère. Le Ministère a révisé la planification globale du projet, notamment en fonction des travaux avec le prestataire de services pour la réalisation des matières criminelles et pénales. L'analyse des différents éléments en cours de réalisation pour le soutien de l'instance et la gestion des salles ainsi que ceux liés à la mise au rôle, a été prise en compte dans la révision. Cette analyse identifie le report de l'échéancier requis pour compléter les travaux, sans modifier les coûts. Les instances de gouvernance du projet ont autorisé le nouvel échéancier de la planification globale révisée du projet au 30 juin 2025. Au 30 juin 2025, le dossier sera suspendu jusqu'à ce que la réalisation des autres fonctionnalités nécessaires au projet 4 soit complétée. Il est prévu que ce soit le cas en mars 2026. Cette planification implique des livraisons de fonctionnalités de façon progressive à compter de 2026 de même que le déploiement progressif dans les différents districts judiciaires. Cette planification permet de mieux gérer les risques, de mieux préparer les acteurs du système de justice aux changements tout en livrant des bénéfices de façon continue. La date indiquée est celle où l'ensemble des fonctionnalités auront été réalisées. Commentaire Cote d'appréciation : 3 Voir commentaires de l'OP		
Cote d'appréciation	Indice de coût	Indice d'échéancier																		
1	Variation 0,00 %	Variation 9,81 %																		
Cote d'appréciation	Indice de coût	Indice d'échéancier																		
3	Variation 0,00 %	Variation 16,59 %																		

Projet 5 Lexius – Gestion de l’audience numérique – MJQ

Statut :
ACTIF

Indicateurs détaillés

Cote d'appréciation	Indice de coût	Indice d'échéancier
1	Variation 0,00 %	Variation 0,00 %

Données sur le projet

Pourcentage d'avancement global du projet : 24 %
Montant réel dépensé (k\$) : 3 830,9
Coût estimé (k\$) : 15 769,3
Budget autorisé (k\$) : 16 113,6
Date de fin autorisée : 2025-04-18
Date de fin estimée : 2025-04-18
Durée estimée : 58.1 mois

Description du projet :
Permettre la gestion de l'audience numérique tenue en salle physique ainsi qu'en salle virtuelle et semi-virtuelle.

Portée du projet :

- Fournir un ensemble de services simplifiés, améliorés et optimisés dans le but d'assurer le déroulement de l'audience (gérer la communication audiovisuelle, gérer la preuve, effectuer l'appel du rôle, identifier les parties, assementer un témoin, noter les décisions rendues).
- Ajouter et intégrer certaines fonctionnalités au système d'enregistrement numérique existant.
- Effectuer le suivi des résultats et des décisions rendues, notamment la rédaction et la transmission des procès-verbaux et des ordonnances, la mise à jour de façon automatisée du dossier judiciaire numérique, la disponibilité des documents et la gestion des activités de suivi des décisions rendues à l'audience ou dans un jugement.
- Effectuer divers travaux permettant l'ajout et le rehaussement d'équipements bureautiques dans les salles d'audience (plus de 400 salles).

Nombre de jours suspendus : 0 jours

Explication des suspensions de projet :

Commentaire de l'OP :
À la suite de l'arrivée du prestataire de service donnant suite à un appel d'offres public, la planification globale du projet est en cours de révision avec le prestataire de service et aura

Statut :
ACTIF

Indicateurs détaillés

Cote d'appréciation	Indice de coût	Indice d'échéancier
4	Variation 0,00 %	Variation 86,76 %

Données sur le projet

Pourcentage d'avancement global du projet : 25 %
Montant réel dépensé (k\$) : 3 897,9
Coût estimé (k\$) : 15 769,3
Budget autorisé (k\$) : 16 113,6
Date de fin autorisée : 2025-04-18
Date de fin estimée : 2029-06-30
Durée estimée : 108,5 mois

Description du projet :
Permettre la gestion de l'audience numérique tenue en salle physique ainsi qu'en salle virtuelle et semi-virtuelle.

Portée du projet :

- Fournir un ensemble de services simplifiés, améliorés et optimisés dans le but d'assurer le déroulement de l'audience (gérer la communication audiovisuelle, gérer la preuve, effectuer l'appel du rôle, identifier les parties, assementer un témoin, noter les décisions rendues).
- Ajouter et intégrer certaines fonctionnalités au système d'enregistrement numérique existant.
- Effectuer le suivi des résultats et des décisions rendues, notamment la rédaction et la transmission des procès-verbaux et des ordonnances, la mise à jour de façon automatisée du dossier judiciaire numérique, la disponibilité des documents et la gestion des activités de suivi des décisions rendues à l'audience ou dans un jugement.
- Effectuer divers travaux permettant l'ajout et le rehaussement d'équipements bureautiques dans les salles d'audience (plus de 400 salles).

Nombre de jours suspendus : 0 jours

Explication des suspensions de projet :

Commentaire de l'OP :
L'évolution du projet depuis l'approbation du dossier d'affaires, les choix de solutions technologiques et leurs essais ainsi que l'arrivée du prestataire de services en 2024, ont

Rapport - Aperçu de l'état de santé du projet 1014406

un impact sur l'échéancier. La révision de la planification n'affectera pas la portée du projet ni les coûts. Le Ministère rendra public le nouvel échéancier quant à la réalisation des matières criminelles et pénales lorsque les travaux sur la planification globale seront complétés et autorisés par les instances de gouvernance du projet.

Rappelons que le ministère a déjà livré plusieurs solutions numériques, dont les audiences teams pour l'ensemble des matières et un premier dossier numérique complet pour les matières non contentieuses. Stratégiquement, pour un programme de cette ampleur et de cette complexité, il a été jugé nécessaire de développer le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec une matière qui permettait son déploiement auprès d'un nombre plus restreint d'utilisateurs et pour laquelle les impacts sur les citoyens étaient plus limités. Grâce à cette approche, le ministère a pu déjà mettre en place le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec les matières non contentieuses. Cela a permis au ministère d'acquérir une base solide qui est utilisée présentement dans la phase de réalisation de la matière criminelle, la priorité du ministère.

Commentaire
Cote d'appréciation : 1
s/o

Rapport - Aperçu de l'état de santé du projet 1014406

nécessité une révision de la planification globale pour couvrir l'ensemble du processus judiciaire de bout en bout.

Le Ministère a révisé la planification globale du projet, notamment en fonction des travaux avec le prestataire de services pour la réalisation des matières criminelles et pénales. L'analyse des différents éléments en cours de réalisation pour le soutien de l'instance et la gestion des salles ainsi que ceux liés à la mise au rôle, a été prise en compte dans la révision. Cette analyse identifie le report de l'échéancier requis pour compléter les travaux, sans modifier les coûts. Les instances de gouvernance du projet ont autorisé le nouvel échéancier de la planification globale révisée du projet au 30 juin 2029.

Rappelons que le Ministère a déjà livré plusieurs solutions numériques, dont les audiences Teams pour l'ensemble des matières et un premier dossier numérique complet pour les matières non contentieuses. Stratégiquement, pour un programme de cette ampleur et de cette complexité, il a été jugé nécessaire de développer le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec une matière qui permettait son déploiement auprès d'un nombre plus restreint d'utilisateurs et pour laquelle les impacts sur les citoyens étaient plus limités. Grâce à cette approche, le Ministère a pu déjà mettre en place le premier dossier judiciaire entièrement numérique avec les matières non contentieuses. Cela lui a permis d'acquérir une base solide qui est utilisée présentement dans la phase de réalisation de la matière criminelle, la priorité du Ministère.

Commentaire
Cote d'appréciation : 4
Voir commentaires de l'OP